DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 15 juillet 2020

Délibération n°50-2020 : Évolution du diplôme d'université impression 3D en partenariat avec le centre mutualiste de Kerpape – Ploemeur pour l'année universitaire 2020/2021 : création de deux spécialités et révision tarifaire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article L 613-2 du code de l'éducation,

Vu la délibération n°30-2015 du Conseil d'administration en date du 13 mars 2015,

Vu l'avis n°37-2020 rendu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 juillet 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, à l'unanimité, les évolutions du diplôme d'université Impression 3D en partenariat avec le centre mutualiste de Kerpape – Ploemeur pour l'année universitaire 2020-21 avec création de 2 spécialités et révision tarifaire.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 22
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Signé par : Virginie Dupont
Date : 17/07/2020
Qualité : La Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Plaquette des DU impression 3D spécialités « santé et handicap » et « matériaux composites innovants » ; évaluations budgétaires avec et sans apports financiers du centre mutualiste.

Document transmis au Recteur, Chancelier des universités, le 17 juillet 2020
Publié au recueil des actes administratifs de l'UBS n°04-2020